



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Super Degreaser^{MC} aviation (aérosol)

Numéro(s) de produit : 10905

Utilisation du produit : Dégraissant d'usage polyvalent pour milieu aéronautique

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

AVERTISSEMENT : Vapeur nocive. Contenu sous pression.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur : Transparent, liquide incolore avec forte odeur

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation modérée s'échelonnant d'une rougeur à une brûlure.

PEAU : Peut causer une irritation modérée s'échelonnant d'une rougeur à une brûlure.

INHALATION : Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Les symptômes sont la toux, respiration bruyante et laryngite. L'exposition à de fortes doses peut causer une dépression du système nerveux, dont les maux de tête, nausées, étourderie, confusion et démence. De telles doses peuvent aussi causer des effets nocifs sur le foie, les reins et les poumons.

INGESTION : Faible toxicité ; sans danger connu lors d'une utilisation normale.

EFFETS CHRONIQUES : Une surexposition de longue durée peut entraîner des effets sur le système nerveux central, le foie ou les reins.

ORGANES VISÉS : Système nerveux central, foie, reins

État physique aggravé par exposition : Dermate, troubles respiratoires, troubles du système nerveux central

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
1-Bromopropane (nPB)	106-94-5	> 90
t-Butanol	75-65-0	< 3
1,2-Oxyde de butylène	106-88-7	< 1
Dioxyde de carbone	124-38-9	< 5

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Laver la bouche avec beaucoup d'eau. Si la personne est consciente, lui faire boire un verre d'eau. Communiquer avec un médecin.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)). Cependant, il peut brûler ou s'allumer sous certaines conditions.

Point d'éclair	Aucun (TCC)	Limite d'explosion supérieure	8.0
Température d'autoallumage :	914°F	Limite d'explosion inférieure	4.0

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche, extincteurs de classe B
- Produits de combustion : Bromure d'hydrogène ou bromure, fluorure d'hydrogène, oxyde de carbone
- Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage :

Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation :

Porter de l'équipement de protection approprié. Utiliser uniquement sous une ventilation adéquate. Ouvrir les portes ou les fenêtres pour amener de l'air frais dans les endroits mal aérés. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage :

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
1-Bromopropane (nPB)	NE	NE	10	NE	25	EPA	ppm
t-Butanol	100	NE	100	NE	NE		ppm
1,2-Oxyde de butylène	NE	NE	NE	NE	2	AIHA	ppm
Dioxyde de carbone	5000	30000	5000	30000	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques :

L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire :

Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale :

Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée :

Utiliser des gants de protection tels que Vitone ou Norfoil. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide
 Couleur : Transparent, incolore
 Odeur : Forte odeur de solvant
 Seuil d'odeur : N.D.
 Gravité particulière : 1.33
 Point d'ébullition initial : 160°F
 Point de congélation : N.D.
 Pression de vapeur : 112 mmHg @ 68°F
 Densité de vapeur : ~ 4.3 (air = 1)
 Taux d'évaporation : rapide
 Solubilité : 0,25 g/100 mL @ 68°F
 Coefficient de distribution eau/huile : N.D.
 pH: ND
 Composés Organiques volatiles Pds % : 96 g/L : 1265 lb/gal : 10.9

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable
 Conditions à éviter : Maintenir éloigné des sources d'allumage
 Matériaux incompatibles : Oxydants puissants et bases puissantes
 Produits à décomposition dangereuse : Bromure d'hydrogène et/ou bromure, oxyde de carbone, acides, fluorhydriques
 Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
1-Bromopropane (nPB)	4,260 mg/kg	Aucunes données	253 g/m ³ /30M
t-Butanol	3,500 mg/kg	>2 mg/kg	> 10 000 ppm/4H
1,2-Oxyde de butylène	500 mg/kg	2100 µL/kg	6,300 mg/m ³ /4H
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant E (moyen) / S (moyen) / R (moyen)	Sensibilisateur
1-Bromopropane (nPB)	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
t-Butanol	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
1,2-Oxyde de butylène	Non	Groupe 2B	Non	E (moyen) / S (moyen) / R (moyen)	Inconnu
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – Œil S – peau R - Respiratoire

<u>Toxicité reproductrice</u> :	Aucune information disponible	
<u>Tératogénicité</u> :	Aucune information disponible	
<u>Mutagénicité</u> :	1-Bromopropane (nPB) :	Test d'Ames - négatif
	1,2-Oxyde de butylène :	Les études de mutagénicité in vitro étaient positives Les études de mutagénicité sur les animaux étaient négatives
<u>Effets synergétiques</u> :	Aucune information disponible	

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

<u>Écotoxicité</u> :	1-Bromopropane - 96 Heures LC50 Tête-de-boule : 67.3 mg/L (transitaire)
<u>Persistance / Dégradabilité</u> :	Aucune information disponible
<u>Bioaccumulation / Accumulation</u> :	Aucune information disponible
<u>Mobilité dans l'environnement</u> :	Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets :	Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. Les contenants pressurisés sont un déchet réactif de classe D003. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33) Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.
---------------------------------	---

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air) : Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau) : Aérosols, UN1950, 2.2, Quantité limitée

Réserves spéciales : Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : 1,2-oxyde de butylène (100 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
1,2-oxyde de butylène (< 1 %), t-Butanol (< 3 %)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : 1,2-Oxyde de butylène

Règlements d'états É.-U. :

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas conforme selon les règlements en matière de COV pour biens de consommation et ne peut être vendu à des fins d'utilisation en Californie, Connecticut, Delaware, District de Colombie, Illinois, Indiana, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Jersey, New Hampshire, New York, Ohio, Pennsylvanie, Rhode Island et certaines parties de la Virginie.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 75-05-8, 124-38-9, 75-65-0, 106-88-7
Pennsylvanie : 75-05-8, 124-38-9, 75-65-0, 106-88-7, 106-94-5
Massachusetts : 75-05-8, 124-38-9, 75-65-0, 106-88-7, 106-94-5
Rhode Island : 75-05-8, 124-38-9, 75-65-0, 106-88-7

Réglementation canadienne :

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Classe de risque SIMDUT : A, D2A, D2B

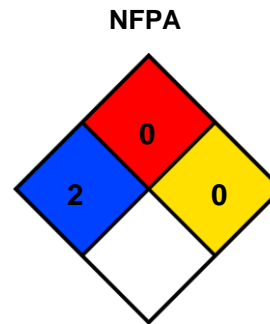
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Ce produit contient moins de 0,05 % isopropyle bromure.

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	0
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
 N° CRC : 435/435A
 Date de révision : 05/24/2011

Modifications depuis la dernière révision : Section 15 : Règlements COV sur les biens de consommation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS : Registre CAS
 CFR : Code des règlements fédéraux
 DOT : Département des transports
 LIS : Liste intérieure des substances
 g/L : Grammes par litre
 HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA : Association du transport aérien international
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI : Organisation maritime internationale
 lb/gal : Livres par gallon
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 ND : Non applicable

N.R. : Non défini
 NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA : National Fire Protection Association
 NTP : Programme national de toxicologie
 OSHA : Occupational Safety and Health Administration
 PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP : Équipement de protection personnelle :
 Ppm : Parties par million
 RoHS : Restriction des substances dangereuses
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA : Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail